

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	12
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf réclamation dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 MARS

LES BORDEREUX D'IMPÔTS

Pour 1891

(Suite)

En second lieu se trouve la contribution foncière pour les propriétés bâties.

Cet impôt, qui était autrefois un impôt de répartition, a été converti, par la loi de finances du 8 août 1890, en impôt de quotité.

Au lieu de continuer à voter, comme pour la contribution foncière sur les propriétés non bâties, une somme totale répartie ensuite entre les départements, les arrondissements et les communes, le Parlement a décidé que la contribution foncière sur les propriétés bâties serait dorénavant réglée en raison de la valeur locative de ces propriétés, telle qu'elle a été établie par le dernier recensement, et que le taux de cette contribution serait de 3.20 0/0 en principe (art. 4, 5 et 6 de la loi du 8 août 1890).

Nous ne reviendrons pas sur les inconvénients et les dangers de ce nouveau système : ils ont été exposés devant le Conseil général dans la séance du 26 août 1890.

La substitution d'un système à l'autre n'aura pas pour le moment de conséquences très appréciables dans l'ensemble du département de Maine-et-Loire. En effet, par suite de l'augmentation qui s'était produite depuis quelques années dans le chiffre du contingent affecté au département, le taux moyen de cette contribution était sensiblement égal au taux de 3.20 0/0 adopté par le Parlement. (Si les Chambres avaient voté le taux de 4 0/0 proposé par le gouvernement, il y aurait eu tout à coup pour notre département une augmentation de près de 170,000 fr. rien qu'en principal.)

Mais certaines communes verront augmenter très sensiblement le chiffre de leur contribution foncière pour les propriétés bâties. Ce sont celles dans lesquelles le travail d'évaluation n'avait été effectué qu'en dernier lieu et qui, pour la première fois, cette année, jouissent du bénéfice de l'application de ces évaluations, faites trop souvent un peu arbitrairement et sans le contrôle sage et prudent des répartiteurs.

Nous pourrions citer telle commune d'un canton de Saumur où le principal de la contribution foncière bâtie a subi une augmentation d'un cinquième sans que la très faible augmentation de la contribution des portes et fenêtres puisse permettre d'alléguer qu'il s'agit d'omissions, de constructions nouvelles, etc... Dans le même canton, une autre commune a une augmentation d'un sixième et une autre d'un tiers !

Dans d'autres communes, tel contribuable aura vu sa cote augmenter et doubler sans pouvoir comprendre comment sa maison, estimée depuis plusieurs années à un prix, avait tout d'un coup augmenté et doublé de valeur... aux yeux des employés du fisc.

Mais revenons au bordereau d'avertissement : En regard du revenu net de la propriété bâtie figure le montant de la contribution due et

ce dernier chiffre est le produit du revenu net multiplié par le centime-le franc indiqué dans la marge de gauche (à Angers, 0 fr. 0673...).

Remarquons d'abord que toutes les propriétés bâties (maisons, chantiers...) appartenant dans la commune au même contribuable sont réunies en bloc. Si donc un propriétaire possède, outre sa maison, d'autres bâtiments (fermes ou autres) dans la même commune, il devra, pour se rendre compte de la valeur locative donnée à sa maison, aller demander à la mairie communication des matrices cadastrales et notamment de l'état des propriétés bâties : il y trouvera l'estimation détaillée par immeuble.

Le nouvel impôt de quotité étant basé sur le revenu net, le bordereau ne mentionne plus, comme les années précédentes, pour la valeur de l'immeuble une somme fictive qui représentait tantôt le quart, tantôt le cinquième du revenu réel. Il reproduit la valeur, plus ou moins exacte, donnée lors du dernier recensement par les contrôleurs chargés de faire cette évaluation, après toutefois en avoir déduit, pour obtenir le *revenu net*, conformément à l'art. 5 de la loi de 1890, un quart pour les maisons et un tiers pour les usines.

Si donc l'évaluation de la valeur locative d'une maison est de 1,200 fr., son revenu net sera de 1,200 — 300 = 900 fr.; s'il s'agit d'une usine, le revenu net sera de 1,200 — 400 = 800 fr.

En d'autres termes, si le bordereau mentionne pour le revenu net d'une maison 750 fr., il faut, pour avoir la valeur locative totale, y ajouter 1/3 en sus, ce qui donne 1,000 fr. (750 fr. étant les 3/4 de la valeur totale).

Chaque contribuable pourra et devra vérifier si l'évaluation donnée à son immeuble est juste ; il pourra, en se reportant aux bordereaux des années précédentes et en se rappelant que le chiffre du revenu porté dans ces avertissements était un chiffre fictif variant du quart au cinquième du revenu réel, rechercher s'il n'y a pas eu une augmentation non justifiée ; il pourra enfin trouver, en consultant les matrices cadastrales à la mairie, des éléments de comparaison avec les évaluations données aux immeubles voisins de même importance.

La contribution sur les propriétés bâties comprend :

1° Un principal qui a été fixé par la loi de 1890 à 3 fr. 20 0/0.

2° Des centimes additionnels dont le nombre, variable dans chaque commune, est égal à celui des centimes frappant la contribution foncière sur les propriétés non bâties, avec cette différence toutefois que les fonds de non valeurs, sont plus élevés pour les propriétés bâties en vertu de l'art. 27.

Pour Angers, par exemple, le nombre des centimes additionnels (généraux, départementaux et communaux) est de plus de cent ; leur valeur dépasse donc celle du principal, ce qui explique comment le centime-le franc atteint 0,0673 (soit 0,0320 pour le capital et 0,0353 pour les centimes).

Si donc le revenu d'une maison est de 1,000 fr., on obtient le revenu net en déduisant 1/4, ce qui donne 750 fr. Si le principal de l'impôt existait seul, il suffirait pour obte-

nir le chiffre de la contribution de multiplier 750 fr. par 3,20 0/0 ou 0,0320, soit 24 fr. Mais en raison des centimes additionnels, il faudra multiplier à Angers le revenu net par 0,0673, ce qui donnera 50 fr. 47.

Il est à noter qu'en vertu d'une disposition transitoire de la loi de finances (disposition qui a pour but de ne pas détruire l'harmonie des budgets communaux et départementaux déjà votés ou préparés lors de la promulgation de la loi de 1890), les centimes additionnels se calculent d'après le principal inscrit aux rôles de 1890 et non d'après le principal inscrit aux rôles de 1891. C'est une anomalie qui devra disparaître ; c'est en plus une cause de complication.

(A suivre.)

A. BRUAS.

INFORMATIONS

LE PARI MUTUEL

Les quelques députés présents dans les couloirs s'occupent toujours de la suppression du pari aux courses. Il paraît assuré qu'une interpellation sera déposée lundi sur le bureau de la Chambre, mais les membres de la majorité paraissent attendre les incidents qui se produiront dimanche.

Quelques députés jugent que M. Constans a dépassé les intentions de la Chambre, et ils ont l'intention de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant qu'elle n'a pas à s'occuper de la réglementation des courses et confiante dans la sollicitude du gouvernement pour sauvegarder les intérêts de l'élevage national, passe à l'ordre du jour. »

M. Julien, de son côté, s'exprime dans ce sens.

L'APPEL DES RÉSERVISTES

M. de Montfort avait manifesté au ministre de la guerre son intention de lui poser une question au sujet de l'appel des réservistes au mois d'avril.

Le député de la Seine-Inférieure aurait désiré que l'appel des réservistes agriculteurs fût ajourné jusqu'après les travaux du printemps.

M. de Freycinet a reçu hier matin M. de Montfort avec lequel il s'est entretenu de la question.

Il paraît probable que les réservistes ne seront appelés qu'à une date ultérieure, dans le courant de l'été probablement.

CONNAÎTRE SES AMIS

On sait que la Commission du budget avait proposé d'augmenter de trois millions le fonds de non-valeurs qui sert d'ordinaire à secourir les infortunes agricoles, mais qui ne pouvait s'appliquer que grâce à une loi nouvelle aux sinistres spéciaux causés par la gelée des blés ensemencés. On a décidé que les dégrèvements accordés seraient, suivant les cas, partiels ou totaux, ce qui permettra de diminuer la part des uns pour augmenter celle des autres, de manière à ce qu'il y ait au moins quelques sa-

tisfaits. Or, le *Journal des Débats*, qui est républicain, a dit à ce propos :

« Il n'est pas téméraire de prévoir que la manne officielle tombera plus particulièrement sur les amis du gouvernement. La porte est ouverte à la politique et aux recommandations parlementaires, de députés ou de candidats. »

Ce que c'est que de connaître ses amis !

FERMETURE DE L'ASILE DE NUIT

L'asile de nuit organisé par le Syndicat de la presse dans le local de la rue Rochecouart, offert par MM. Camille Blanc et Oller, a été fermé mercredi.

Les organisateurs du refuge ont voulu que cette dernière journée fût une journée de fête pour leurs protégés et ils ont été largement secondés dans cette pensée par des personnes charitables.

La société de secours mutuels de l'Union de la charcuterie avait envoyé M. Renard, son secrétaire, avec vingt jambons anglais ; M. Duval a offert quinze cents rations de vin, un énorme fromage de gruyère, cent cinquante capelines, autant de fichus et de jouets pour les bébés.

Le Syndicat de la presse, auquel s'est adjoint le ministère de l'intérieur, a donné dix francs par tête aux vingt personnes les plus méritantes et cinq francs aux vieillards, aux malades et aux ouvriers sans travail ; à tous les autres deux ou trois francs, et cinquante centimes aux enfants.

A dix heures et demie, on a distribué la dernière soupe.

Cette distribution a été précédée par la lecture de deux adresses au directeur de l'établissement, devant lequel ont défilé 4,150 hommes, 140 femmes et une nuée d'enfants.

D'immenses buffets avaient été dressés dans la salle.

M^{me} Breton, une des dames patronesses de l'asile, présidait la distribution.

M. Duval a remis lui-même aux enfants les capelines, les fichus et les jouets.

Grâce au zèle de notre confrère M. Chincholle, aidé de sa femme et de M^{me} Séverine, l'asile de la Presse a fonctionné pendant quarante jours.

Du 24 janvier au 4 mars, on y a reçu près de cent mille personnes.

LA MI-CARÈME A PARIS

Après avoir longuement rendu compte de la grandissime fête des blanchisseuses, le *Figaro* termine par les lignes suivantes :

« Il serait bien dur de dire le seul mot qui pourrait caractériser la physionomie de la soirée d'hier sur les boulevards.

Contentons-nous d'un « à peu près » :

« Jamais la pire tourbe parisienne n'a eu, comme hier, ses coulées franches. De huit heures à midi, le défilé des filles et de leurs souteneurs, grotesquement, obscènement costumés, s'est prolongé sur toute la ligne des boulevards, heurtant, injuriant les passants, sans qu'il se trouvât une force policière quelconque capable de réfréner les excès des ignobles drôles et drôlesses en question.

» C'étaient, à tout instant, de suspects monômes, risiblement organisés par des pick-pockets; des poursuites derrière un « déguisé » quelconque, un compère évidemment; monômes et poursuites au cours desquels les badauds devaient être facilement allégés de leurs objets de valeur.

» Aux terrasses de certains cafés, les consommateurs attablés avaient peine à se défendre contre les grossières sollicitations de mendiants de tout genre que la peur de la police n'arrêtait pas.

» Sur la chaussée, rendue à la circulation des voitures, les fiacres étaient impunément assaillis, secoués par de sordides voyous, qui triomphaient ainsi de l'absence des agents.

» Nous n'exagérons pas. Il semblait y avoir, hier soir, à la fin de cette journée de mi-carême, une « poussée » de brutalité très étonnante à observer, très fâcheuse à constater.

» On ne manquera cependant pas de dire qu'hier la gaieté la plus franche, la plus honnête, n'a cessé de régner.

» Respectons cette illusion. »

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

TIRAGE D'AVANT-HIER

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0, 1879

Le n° 43,382 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 779,876 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 1,055,539 par 25,000 fr.

Les n° 1,101,134, 1,293,824 chacun par 10,000 fr.

Les n° 944,590, 1,328,636, 1,246,447, 1,333,090, 1,576,383 chacun par 5,000 fr.

90 autres numéros ont été appelés au remboursement à 1,000 fr.

7,361 autres numéros ont, en outre, été appelés au remboursement au pair.

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0, 1885

Le n° 48,596 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 534,279 sera remboursé par 25,000 francs.

Les n° 189,409, 383,904, 569,604, 591,726, 632,868, 791,793 chacun par 5,000 francs.

45 autres numéros ont été appelés au remboursement à 1,000 fr.

La Société de secours aux Blessés

Judi, à 14 heures 1/2, la Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer (Croix-Rouge Française) a fait célébrer, en l'église Saint-Sulpice, sa messe annuelle de Requiem.

Dès 11 heures, l'église est comble.

A onze heures et demie, arrive le maréchal de Mac-Mahon: il est en tenue et porte le grand cordon de la Légion d'honneur.

Puis viennent les représentants du Président de la République et des ministres de la guerre et de la marine.

Cinq minutes après, S. Em. M^r Richard, cardinal-archevêque de Paris, fait son entrée. Il va se placer devant le maréchal.

Dans l'assistance nous remarquons: M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, le général Cambriels, le général Boissonnet, le docteur Brouardel, la maréchale Le Bœuf, la maréchale Niel, le baron de Bussière, le baron de Chabaud-Latour, le docteur Guéneau de Mussy, le vice-amiral Jurien de la Gravière, le baron de Pages, M^{me} Péan, la maréchale Pélissier, la princesse Czartoryska, la comtesse F. de la Ferronnays, la générale Février, la duchesse de Fézensac, la comtesse de Flavigny, la vice-amirale Fourichon, M^{me} Moreau-Nélaton, le baron Larrey, Gaston Lefebvre, le comte F. de Lesseps, Léon de Gosselin, le docteur Motet, le baron de Pages, le comte de Pourtalès, le marquis de Villeneuve-Bargemon, etc., etc.

L'église est ornée de trophées de drapeaux, avec des écussons entourés de crêpes et portant ces inscriptions: A la mémoire des soldats et marins morts pour la France!

Pendant la messe, dite par M. l'abbé Lemeste, la maîtrise, sous la direction de M. Bellenot, maître de chapelle, a exécuté ses plus beaux morceaux.

La quête a été faite par la maréchale de Mac-Mahon, M^{me} Paul Biollay, la comtesse F. de la Ferronnays, la générale Février, la vice-amirale Fourichon, la baronne de Poix et M^{me} Saléta.

Cette quête a produit 2,000 francs, auxquels il faut ajouter 500 francs que le commandant Chamoin a remis à la maréchale au nom de M^{me} Carnot.

La place Saint-Sulpice était noire de monde. A la sortie, le Juc de Magenta a été l'objet d'une formidable ovation.

Chacun est sorti de cette superbe cérémonie plein d'admiration pour une œuvre véritablement patriotique, étrangère à toute préoccupation politique et dévouée exclusivement aux intérêts du pays et de l'armée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 mars 1894.

Séance terne, affaires presque nulles. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.55; le 4 1/2 0/0 à 105.22.

La Banque de Paris conserve sa bonne allure à 833. La Société Générale se négocie en grande fermeté à 455.

Le Crédit Lyonnais ne varie pas à 815. On cote le Crédit Foncier 4,288.

La Banque d'Escompte maintient son progrès à 565.

Nous retrouvons le Crédit Mobilier à 442, en hausse de 2 fr. La Compagnie Générale Transatlantique est ferme à 645.

La part Petite Presse s'échange à 90.

Le Crédit Foncier de Tunisie met en souscription publique le 16 courant 46,690 obligations de 500 fr. 3 0/0 afin de se créer les ressources nécessaires pour faire face aux nombreuses demandes de prêts hypothécaires qui lui sont adressées par son comité et sa direction de Tunis. Ce placement, entouré des

garanties les plus solides, ressort pour l'épargne à 5.45 0/0.

L'action des Chemins Portugais reste recherchée aux environs de 510. Les recettes de la Compagnie Royale suivent une progression des plus satisfaisantes et les actions sont certainement appelées à une plus-value considérable.

L'obligation Puerto-Santa-Maria à San-Lucar de Barrameda s'échange à 462.50. Le placement, très sérieusement garanti, ressort à près de 6 0/0.

Les actions des mines d'or de Saint-Antoine se tiennent entre 59 et 60. La distribution très prochaine d'un acompte de dividende ne peut manquer de communiquer une nouvelle impulsion à la hausse.

Les Chemins Economiques sont à 426.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

NOS DÉPUTÉS

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le Ralliement renouvelle une fausse accusation, déjà imaginée par lui en 1890, contre les députés de Maine-et-Loire. Il sait que cette imputation est contraire à la vérité, puisqu'elle a été réfutée par nous, l'Officiel à la main, quand il l'a formulée déjà en 1890, le 11 novembre; il la reproduit, néanmoins, malgré les démentis les plus indiscutables.

» Le Ralliement prétend qu'à la séance du 9 novembre 1890, les députés de Maine-et-Loire ont voté la suppression des tribunaux de Segré et de Cholet, proposée par un amendement de M. Martineau.

» Le fait allégué par le Ralliement est faux: aucun député de Maine-et-Loire n'a voté l'amendement de M. Martineau, de même qu'aucun d'eux n'a voté la loi sur les justices de paix, qui remplacerait par des magistrats amovibles et sans garantie de capacité les tribunaux d'arrondissement.

» Ce qui est vrai, c'est que, le 9 novembre, les députés de Maine-et-Loire ont voté un amendement de M. Dreyfus, qui déclarait que, « sans porter atteinte à aucun des services existants, sans toucher à aucun des intérêts en jeu, il invitait le gouvernement à étudier les réformes dans la procédure et dans l'organisation judiciaire. »

» C'était une question d'étude et de principe, qui ne compromettrait aucun droit acquis; voilà seulement ce que les députés de Maine-et-Loire ont voté avec la majorité de la Chambre. Que M. Martineau ait abandonné son amendement, dont personne ne voulait, pour se rallier à l'amendement de M. Dreyfus, il n'a pu, par cette adhésion, en changer le caractère. Il est donc absolument faux que les députés de Maine-et-Loire aient voté la suppression d'aucun des tribunaux d'arrondissement. »

LE DOCTEUR MAUPOINT

M. le docteur Maupoint, dont les obsèques ont eu lieu ce matin en l'église de Trèves, était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Saint-Sépulcre et de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de Charles III d'Espagne, directeur du *Moniteur du Calvados*.

Clément Maupoint, né aux Tuffeaux, en 1807, était le frère de l'abbé Maupoint, qui fut curé de la Trinité à Angers et évêque de la Réunion. Pendant quelques années, le docteur Maupoint pratiqua la médecine à Angers; il était célèbre par la bonne humeur qu'il apportait et communiquait à ses malades.

En 1856, un de ses amis, qui lui devait quelque argent prêté pour faire revivre un modeste journal de Caen, le *Moniteur du Calvados*, lui laissa ce journal en toute propriété. Le docteur alla s'établir à Caen et fit du *Moniteur du Calvados* un des plus importants journaux de la province dévoués à la politique de l'Empire.

Après la mort de son frère, tout en conservant une partie de la propriété du journal qu'il avait fondé, il en abandonna la direction et s'en vint habiter à Trèves, au pied de la Tour qu'il acheta plus tard, en même temps que le château de Combres et l'ancien vignoble du prince de Condé.

Ce vignoble du prince de Condé fut l'objet de toute sa sollicitude, et par les soins qu'il apportait à la vendange et à la préparation du vin, il fit des clos de la Tour de Trèves des clos réputés.

D'ailleurs, à chaque fois qu'il exposait son vin de Trèves dans un concours régional, il y remportait les premiers prix.

Mais son vignoble n'occupait pas tout son temps; M. le Dr Maupoint cherchait encore à répandre les bons principes de l'instruction morale et agricole autour de lui, et ses relations journalières avec les paysans le mettaient à même de leur donner non seulement des conseils, mais encore de venir à leur aide.

Il est mort, après une longue maladie, laissant la mémoire d'un homme de bien, chrétien sincère autant que compagnon aimable et fidèle.

SUICIDE RUE DE FENET

Hier soir, vers 7 heures, le sieur Volland, marchand de boissons de raisins secs, rue de Fenet, s'est suicidé par strangulation.

En revenant de sa journée, sa femme l'appela. Ne recevant pas de réponse, elle pénétra dans son logement et le découvrit pendu au plancher. A ses cris, des voisins accoururent, coupèrent la corde: il semblait donner encore quelques signes de vie. Malgré tous les soins, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

On ignore pour quelle cause ce malheureux a mis fin à ses jours.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

III

L'ÉCRIVAIN ET LE FINANCIER.

(Fable moderne)

Le lendemain 14 septembre, Gustave Marchand se présenta rue Richelieu devant les bureaux du Crédit Commercial. La porte était fermée et les plaques de fer restaient descendues devant les vitrines closes. Sur le trottoir, des groupes stationnaient. On entourait un homme qu'à son uniforme l'écrivain reconnut pour le garçon de bureau. Il s'en approcha et l'entendit qui, fier d'être écouté, se donnait des airs importants, répétait pour la centième fois la même histoire:

— Ce matin, je me présentai, à sept heures, comme d'habitude, rue du Quatre-Septembre, à l'appartement du directeur, pour lui demander les clés pour venir ouvrir ici les bureaux. Je sonne, on ne me répond pas. Je sonne de nouveau. On ne me répond pas plus que la première fois. Je me dis: « Il doit se passer

derrière cette porte quelque chose d'extraordinaire », et je me mets à tirer frénétiquement le cordon de la sonnette, je carillonne... puis, m'apercevant que tout ce tintamarre ne suffit pas à attirer l'attention des gens de l'intérieur, je frappe la porte à grands coups de poings. La concierge monte et m'apostrophe: « Vous désirez votre directeur? Il n'y est pas. Il est parti en voyage hier soir, avec des malles, à six heures moins un quart. »

— A six heures moins un quart! s'écria un auditeur. C'est à six heures vingt que part l'express de Belgique. Votre directeur est à Bruxelles depuis minuit.

— Monsieur connaît donc ce train? demanda naïvement le garçon de bureau, sans s'apercevoir de l'ironie de sa question.

— Parbleu! répliqua l'autre, je suis un huissier. Voilà le dix-septième banquier que je vois filer à cette heure-là.

— Vous venez instrumenter contre le Crédit Commercial? interrogea Marchand.

— Contre son directeur. Je venais le saisir pour le compte de son carrossier. Heureusement que celui-ci est bon pour payer les frais que j'ai faits!

L'écrivain restait atterré. Il partit faire ses

autres courses, puis il revint pour voir si l'on n'avait pas de nouvelles plus rassurantes.

Le commissaire de police, prévenu, avait fait ouvrir la porte des bureaux par un serrurier. Le caissier avait remis au magistrat le solde en caisse restant de la veille, 37 fr. 50 c., tout l'actif du Crédit Commercial.

— Allons! mes 10,000 francs sont perdus! se dit Marchand. Comment paierai-je mes billets qui échoient demain?

Céline remarqua le trouble de son mari quand il rentra pour déjeuner.

— Tu as reçu quelque mauvaise nouvelle? demanda-t-elle.

— Tes pressentiments d'hier se sont réalisés. Le directeur du Crédit Commercial a levé le pied. Mes dix mille francs sont perdus!

Il conclut d'un air accablé:

— Comment paierai-je mes billets demain?

— Il faut aller trouver le créancier de mon père, M. Noiraud, auquel tu as souscrit ces effets, et lui en demander le renouvellement, c'est-à-dire le prier de te fournir les 10,000 francs qui te sont nécessaires pour les payer.

Dès que Marchand eut pris son café, il partit.

M. Noiraud dit que cette somme lui était

due depuis quatre ans, qu'il avait montré bien de la complaisance en attendant aussi longtemps, qu'il ne prévoyait pas cette demande de renouvellement, qu'il n'avait pas 10,000 francs disponibles; bref, qu'il ne pouvait rendre le service qu'on lui demandait.

Il ajouta qu'il avait escompté depuis trois mois les effets en question à son banquier Odon Wegrow, auquel il conseilla à Marchand de s'adresser pour en obtenir le renouvellement.

Bien que cela fût pénible à l'écrivain de s'adresser à celui que lui avaient fait connaître les révélations de René Bernard, il fut forcé de s'y résigner, ne trouvant pas d'autre moyen de sortir de l'impasse où l'acculait la chute du Crédit Commercial.

Arrivé dans les bureaux de la banque Odon Wegrow, Marchand reconnut parmi les employés un de ses co-locataires du n° 44 de la rue Fondary. C'était un vieux garçon nommé Stephan Mordy, qui vivait seul dans un petit appartement dont la porte faisait, au quatrième étage, pendant à celle de René Bernard. Gustave l'aborda et lui exposa le sujet de sa visite.

— Je vais vous introduire auprès du patron, répondit Mordy, mais je doute qu'il vous accorde votre demande.

RÉCOMPENSE

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que le commerce de notre ville vient d'être l'objet d'une faveur toute spéciale à l'Exposition d'alimentation de Toulouse.

Nos compatriotes, MM. Chaussepied fils et gendre, viennent d'obtenir une médaille d'or à cette Exposition pour leur liqueur « l'élixir Chaussepied », qui était exposée pour la première fois.

Ce coup d'essai vaut bien un coup de maître.

ARRESTATION A BORDEAUX

Le nommé Gustave Martin, ancien loueur de voitures, puis débitant au Moulin-Rouge, à Saumur, poursuivi pour banqueroute frauduleuse, vient d'être arrêté à Bordeaux et transféré à la maison d'arrêt de Saumur.

Quand on l'a arrêté au chef-lieu de la Gironde, il était occupé à tailler de la pierre : il était revenu à son premier métier.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 5 mars. — Augustine-Marie Juillard, 7 jours, place Saint-Nicolas; — Jean Debonnière, vérificateur des poids et mesures, 45 ans, rue du Temple; — Alfred-Henri Desloges, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, 23 ans, à l'Hôpital; — Jeanne Montigny, 4 jours, quai de la Marine.

Le 6. — Louise Ossant, journalière, veuve de François Gardé, 61 ans, route de Varrains.

LES AUGMENTATIONS D'IMPOTS

Ce n'est pas seulement à Saumur, c'est partout que les contribuables se plaignent d'une augmentation considérable de leurs charges pour l'année 1891.

Avant-hier nous signalions les protestations que faisaient entendre les journaux de la Vienne. Aujourd'hui c'est de Nantes que l'on réclame. Voici ce que l'on écrit à l'Union bretonne :

« Nantes, le 1^{er} mars 1891.

» Monsieur le Rédacteur,

» Le directeur des contributions directes vient d'adresser sa carte de visite annuelle aux contribuables, sous forme d'avertissement.

» C'est son devoir, je ne saurais trouver mauvais qu'il le remplisse.

» Toutefois je me permets de lui dire que les évaluations sur lesquelles il se fonde pour fixer à chacun la somme qu'il devra payer au Trésor sont fantaisistes, arbitraires et dénotent, en tout cas, une inexactitude d'appréciation vraiment déplorable.

» Ainsi, j'ai une maison modeste; mon voisin a un hôtel magnifique. Eh bien, nous sommes, à quelques francs près, taxés au même chiffre.

Odon Wegrow atteignait la cinquantaine. Il paraissait doué d'une grande force musculaire, avait de larges épaules un peu voûtées, des bras courts et des mains énormes, larges, grasses et velues. Une mauvaise graisse donnait à son visage un teint blafard, tirait deux gros plis de chaque côté de sa bouche et tombait en lourdes bajoues sur ses mâchoires.

On apercevait à peine ses yeux gris, au regard terne filtrant entre des paupières épaisses, aux plis nombreux. Son nez était en bec d'aigle, et son front bas commençait à se dégarnir de cheveux.

Marchand exposa sa demande. Le banquier écrivait tout en faisant signe de temps à autre, par une inclination de tête, qu'il écoutait.

— Que faites-vous ? demanda-t-il.

— Je suis homme de lettres.

Odon laissa échapper un « Ah ! » où se sentait une nuance de pitié.

— Vous habitez ?

— Rue Fondary, n° 41.

Marchand attendait l'effet de sa réponse.

— Ah ! fit encore le banquier. Mais, cette fois, cette exclamation n'exprimait plus que de l'étonnement. Il releva la tête, posa sa plume, examina attentivement l'écrivain et

» Est-ce raisonnable ? est-ce juste ?

» Ou mon voisin ne paie pas assez, ou je paie trop. Cela est tellement l'évidence qu'on ne saurait ni le nier, ni le contester.

» Mais alors ?

» Alors, il faut qu'on rectifie de telles erreurs, qui ne sauraient être tolérées. D'autant plus que le cas dont je vous entretiens n'est pas isolé; au contraire, il se présente à l'état multiple, et on le retrouve à peu près semblable dans la plupart des quartiers de la ville.

» Il est bien entendu que je ne dénoncerai pas mon voisin; mais j'entends poursuivre mon dégrèvement devant le conseil de préfecture, qui ne peut manquer de bien accueillir ma réclamation.

» Veuillez croire, etc.

» Un de vos abonnés. »

Reste à savoir si l'espoir de ce contribuable sera justifié. Le conseil de préfecture est composé de fonctionnaires. Comment ces employés donneraient-ils tort au gouvernement qui les paye ?

ANGERS. — Vendredi prochain, M^{me} Krauss, de l'Opéra, se fera entendre à Angers dans le rôle de Marguerite de Faust.

Tous ceux qui s'occupent du théâtre, à Angers, voudront voir ou revoir l'admirable artiste.

La Mi-Carême. — Les blanchisseuses ont fêté jeudi, selon l'habitude, la Mi-Carême.

Les bateaux à laver étaient ornés et pavoisés, et l'on dansait à jambes que veux-tu sur le quai.

En ville, on voyait se promener en voitures découvertes des groupes de blanchisseuses. Sur chaque véhicule, la Mère Mi-Carême portait fièrement à la main un superbe bouquet.

Quand on avait soif, on ne buvait point à la rivière. Pour un jour l'eau avait été complètement délaissée.

BOURGUEIL. — Ces jours derniers, une réunion a eu lieu sous les auspices de la municipalité pour l'organisation d'une cavalcade au profit des pauvres.

La date de cette fête a été fixée au 3 mai.

Immédiatement, un certain nombre de jeunes gens qui avaient accepté les fonctions de commissaires se sont mis en campagne et ont recueilli un certain nombre de souscriptions. Les résultats obtenus font espérer que non seulement la fête sera belle, mais encore que les pauvres bénéficieront dans une large mesure de la générosité des habitants du canton, tout le monde ayant à cœur d'offrir son obole.

NANTES. — La Mi-Carême — Nous n'essaierons pas de nommer ni de décrire tous les chars, groupes, musiques, etc., qui ont défilé à travers les rues de la ville. Le programme

répéta à demi-voix :

— 11, rue Fondary ! Tiens ! tiens ! tiens !

Possédez-vous quelque maison ? demanda-t-il, quelque bien sur lequel on puisse prendre hypothèque ?

— Non. Je vis du produit de ma plume.

— Vous n'avez donc pas d'économies ?

— Non. Je les ai employées à payer les dettes de mon beau-père, que j'ai ainsi sauvé de la faillite. Ces dix mille francs même que je dois payer demain constituent le reliquat dû à ses créanciers.

— Votre conduite est très belle ! reprit Wegrow d'un ton qui signifiait : Quel imbécile vous êtes de vous être chargé de cette dette !

— Votre mobilier vaut-il dix mille francs ?

— Il en vaut trois mille.

— Noiraud ne veut pas vous accorder de renouvellement ?

— Il dit qu'il ne peut pas.

— Ce doit être vrai.

De sorte que vous ne savez plus à qui vous adresser, et que vous avez pensé que je pourrais... ?

— Oui.

— Malheureusement pour vous, je ne renouvelle jamais un effet. C'est un des principes de

en portait cinquante, dont quelques-uns assurément étaient très remarquables. Nous avons déjà parlé de plusieurs d'entre eux : citons encore deux voitures garnies de fleurs, comme au Carnaval de Nice; le char des alchimistes fin de siècle, dont un Koch n'était pas le moindre ornement; le char des Vendanges, avec des cepes de vigne et des raisins comme on n'en trouve certes pas maintenant dans nos vignobles; une noce bretonne, des pêcheurs napolitains, et bien d'autres choses non moins curieuses.

Les Sociétés colombophiles de Nantes avaient aussi leurs chars, et des lâchers de pigeons ont été faits sur différents points du parcours.

L'avenir des cavalcades est aux chars de réclames. Nous avons remarqué — nous ne dirons pas avec plaisir — d'élégants camions parés et pavoisés pour annoncer à l'univers l'excellence de tel ou tel produit.

La foule était énorme dans les rues où l'on s'écrasait consciencieusement.

La même animation a régné toute la soirée, et jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Les cafés regorgeaient de monde et de masques multicolores. On a paru s'amuser beaucoup.

Les bateaux à laver étaient décorés et pavoisés, que c'était comme un bouquet de fleurs.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 7 mars, *Lohengrin*.

Dimanche 8 mars, *Le Procès Vauradieux et La Basoche*.

Mardi 10 et jeudi 12 mars, *Lohengrin*.

Vendredi 13 mars, *Faust*, avec M^{me} Krauss, de l'Opéra.

Avis. — A partir de ce soir samedi et pour toutes les représentations de *Lohengrin*, M^{lle} Boucard reprendra le rôle d'Elsa.

Voir aux annonces : *Les Grands Magasins du Printemps de Paris*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 18 au 28 mars, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 fr., avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye, et en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

ma maison. D'ailleurs, en ce moment, je n'ai pas d'argent disponible, je marie ma belle-fille, Mademoiselle Calixte de Courson, et je la dote...

Marchand ne put réprimer un mouvement et un regard que surprit Odon Wegrow.

— Ensuite, continua-t-il d'un ton soudain très cassant, je ne vous connais pas, et ce serait un mauvais début pour des relations que de les commencer par un renouvellement... Puis, vous n'êtes pas commerçant.

L'écrivain comprit qu'insister serait inutile : il sortit.

Le banquier le rappela d'une voix très mielleuse :

— Monsieur !

Marchand se retourna.

— Ne m'aviez-vous pas dit que vous habitiez, 41, rue Fondary ?

— Parfaitement ! répondit Gustave, qui se demanda : Où veut-il en venir ?

— En ce cas, vous devez connaître M. René Bernard, le fiancé de Calixte ?

— C'est mon voisin. Il habite au-dessus de moi. Il demeure au quatrième étage et moi au troisième.

— Juste au-dessus ? Le même appartement ?

Dernières Nouvelles

Paris, 7 mars, 12 h. 20.

On assure dans les cercles diplomatiques que M. Cambon, préfet du Rhône, remplacera M. Tirman, irrévocablement démissionnaire, comme gouverneur général de l'Algérie.

HAVAS.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 2 mars

Froment, l'hect. de 77 k. 1/2, 2050 à 21 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 14 50 à 15 fr. — Avoine, 10 50 à 11 fr. — Pommes de terre, le double-déc., 80 à 1 fr. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 60 à 65 fr. — Paille, 35 à 40 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douzaine, 85. — Beurre, le 1/2 kil., 4 25 à 4 30. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 110 à 120 fr. — Petits vins rouges, 65 à 70 fr.

Physionomie générale du marché : Médiocre.

SEGRÉ, 4 mars

Froment, double décalitre, 4 05. — Orge, 2 45. — Sarrasin, 1 90. — Avoine, 2 20. — Beurre, le demi-kil., 4 20. — Poulets, la couple, 3 fr. — Œufs, la douzaine, 85.

Les veaux se vendaient sur pied à 95 le kilogramme.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 9 Mars 1891

LA BASOCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. A. Carré, musique de A. MESSAGER.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

La porte à droite sur le palier ?

— Précisément !

— Comme c'est curieux ! Cette circonstance me fait vivement regretter, monsieur, de ne pouvoir vous obliger.

Et Wegrow, très aimable, se leva et reconduisit jusqu'à la porte Marchand, auquel il tendit la main, en disant d'un ton familier et avec un sourire qui fut une affreuse grimace entre ses bajoues tombantes :

— Sans rancune, n'est-ce pas ?

L'écrivain toucha du bout des doigts la main du banquier et constata qu'elle était grasse et huileuse, comme l'est fréquemment celle de l'homme menteur et dissimulé.

— Son changement de ton aurait-il été causé par la crainte que je le desserve auprès de René Bernard ? se demandait Marchand en revenant chez lui, et pourquoi m'avoir fait préciser ainsi la situation de mon appartement ? Si Odon Wegrow était un homme mal vêtu, au lieu d'être un financier, je ne lui aurais certes pas donné ces renseignements, j'aurais craint d'être volé !

(A suivre.)

Par ordre de M. le Juge-Commissaire de la faillite du sieur Martin, débitant au Moulin-Rouge, à Saumur.

En exécution de l'article 462 du Code de Commerce, et de l'article 9 (Loi du 4 mars 1889), les créanciers présumés sont invités à se réunir le mercredi 11 mars 1891, à dix heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(178) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Lundi 9 Mars 1891, à une heure de l'après-midi, dans la Salle des Ventes mobilières, sise à Saumur, rue d'Orléans, 33,

Il sera vendu :

Un joli salon Louis XV, deux salons genre crapeau, salle à manger en chêne sculpté, salle à manger Henri II, chambre à coucher en palissandre, fauteuils et chaises en tous genres, lits en noyer et palissandre, bibliothèque, commodes, matelas, couvertures laine et coton, tapis et autres objets, Vieux bahuts de style ;

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur, (179) JAUBERT.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

Après Décès

Le DIMANCHE 15 MARS 1891, à midi, à Saint-Martin-de-la-Place, en une maison située au bourg, où est décédé M. Cornilleau, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, à la vente des meubles et objets mobiliers garnissant ladite maison.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Trois lits garnis, deux armoires, trente paires de draps, nappes, serviettes, plusieurs tables, deux fauteuils, la batterie de cuisine, un fusil Lefauchaux, cinq cents litres de vins blanc et rouge en fûts, quatre cents bouteilles vides, une grande quantité de fûts vides, un cabriolet, une carriole, une charrette, plusieurs harnais, un cheval noir, bois et fourrages, et quantité d'autres objets.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

Étude M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A Céder de suite

Au bourg des Rosiers

FONDS DE COMMERCE DE MENUISIER

PARFAITEMENT ACHALANDÉ S'adresser au notaire. (180)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce Rue Verte, n° 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (190)



Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON d'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie} PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix. Expéditions franco à partir de 25 francs

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A Louer ou à Vendre

Pour entrer en jouissance de suite UNE TRÈS JOLIE

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située au bourg de la commune des Rosiers

Ayant vue sur la Loire, et comprenant : Maison de maître, Seritutes et Grand Jardin renfermés de murs ; le tout en parfait état.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. Forst, docteur-médecin aux Rosiers, soit à M^e BEAUMONT, notaire. (119)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

Maison avec Jardin

ÉCURIE, REMISE

Rue Fardeau, n° 19.

S'adresser à M. BUREAU ou à M. LECLUSE. (118)

A louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (822)

APPRENTI de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 4/2 b ^e 50, la b ^e 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannees à l'huile... 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'Île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Foucard, près Saumur. On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^{ie}

Place du Roi-René SAUMUR

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très avantageux.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

Une grande Compagnie d'assurances demande un **REPRÉSENTANT** à Saumur. — S'adresser au Directeur régional, M. Gasnier, 10, rue de l'Étanduère, à Angers. (174)

Un jeune homme désire se placer soit comme groom ou valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRÉSENTANT** sérieux pour les environs. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc. S'adresser au château de Candés, par Montsoreau. (148)

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	hors Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (11 degrés).....	» 50	50 »	103 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	145 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »
VINS BLANCS (droits payés)				
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la Mode illustrée publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques ; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc. ; en un mot la Mode illustrée reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre : seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, Imprimerie de PAUL GODET.